

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2023

---

### **I. 1. Cadre réglementaire**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Mairie.

Le Budget primitif 2023 retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement sur le budget principal et les budgets annexes.

### **I. 2- Le contexte 2023 de la Commune**

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- De ne pas augmenter les impôts locaux,
- De maintenir les investissements de la commune en sollicitant notamment des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le vote du présent budget est proposé selon la nomenclature M57 avec la reprise des résultats de l'exercice 2022.

Par ailleurs, un tableau des emprunts figure, pour chaque budget, à la fin de la présente note.

## II. Vue synthétique des budgets 2023

	BP 2022		BP 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	652 422,12	346 480,32	790 996,71	796 598,38
Budget Eau	189 168,17	167 332,25	181 989,13	154 415,62
Budget Assainissement	75 269,25	72 267,26	67 959,47	74 242,24
	916 859,54	586 079,83	1 040 854,31	1 025 256,24

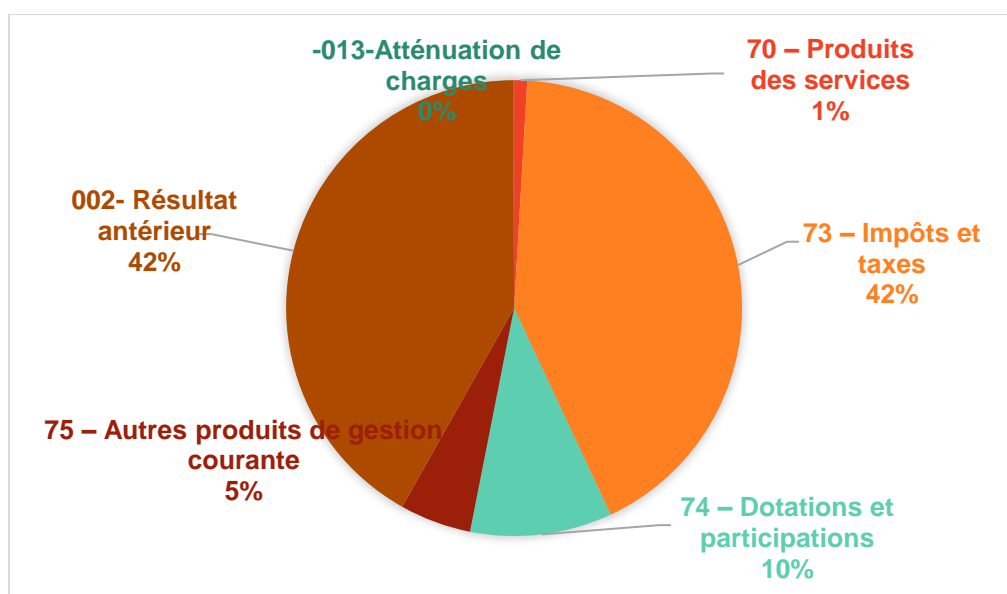
Budgets votés avec reprise des résultats

## III. La vue globale du budget principal 2023

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant prévisionnel des recettes de la section de fonctionnement se répartit ainsi qu'il suit :

CHAPITRE	BP + DM 2022	BP 2023	Variation
<b>70 – Produits des services</b>	<b>8.500,00</b>	<b>7 276,00</b>	<b>-14%</b>
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>300.392,00</b>	<b>333.156,00</b>	<b>11%</b>
<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>76.685,00</b>	<b>79.611,11</b>	<b>3,80%</b>
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>23.447,00</b>	<b>40.048,00</b>	<b>71%</b>
<b>002- Résultat antérieur</b>	<b>243.098,12</b>	<b>330.405,60</b>	<b>36%</b>
<b>-013-Atténuation de charges</b>	<b>300</b>	<b>500</b>	<b>166%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>652.422,12</b>	<b>790.996,71</b>	<b>21%</b>



Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux recettes générées par les concessions cimetières.

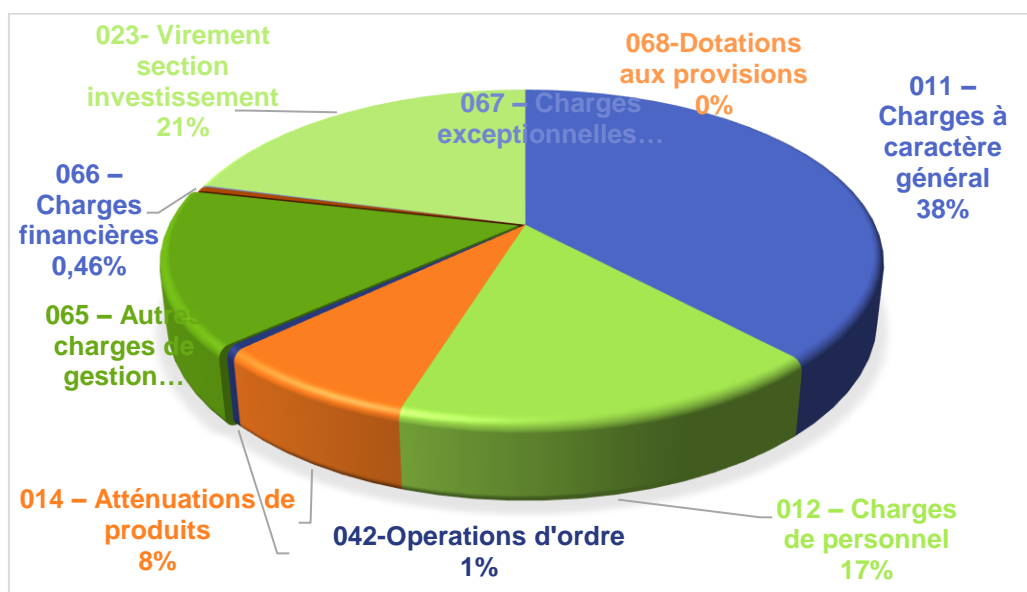
Chapitre 73 : Impôts et taxes : Le montant de 333.156,00€ au compte 73 est le montant calculé avec une revalorisation des bases locatives de 7% prévu par l'état. Les contributions directes perçues sont soumises à la nouvelle loi de finances sur la taxe d'habitation en vigueur depuis janvier 2021.

Chapitre 74 : Dotations et participations : la prévision est de 79.611,00€ en augmentation de près de 4% par rapport à 2022.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : loyers perçus par la commune.

Dépenses :

CHAPITRE	BP + DM 2022	BP 2023	Variation
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>302.622,00</b>	<b>301.038,73</b>	<b>-0,53%</b>
<b>012 – Charges de personnel</b>	<b>125.386,00</b>	<b>132.536,00</b>	<b>5,70%</b>
<b>014 – Atténuations de produits</b>	<b>65.000,00</b>	<b>64.100,00</b>	<b>-1,38%</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>14.382,24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>042-Operations d'ordre</b>		<b>3.737,00</b>	<b>100%</b>
<b>065 – Autres charges de gestion</b>	<b>114.587,00</b>	<b>119.910,00</b>	<b>4,64%</b>
<b>066 – Charges financières</b>	<b>3.944,88</b>	<b>3.653,43</b>	<b>-7,39%</b>
<b>067 – Charges exceptionnelles</b>	<b>1.000,00</b>	<b>1.000,00</b>	<b>0</b>
<b>023- Virement section investissement</b>	<b>27.000,00</b>	<b>165.000,00</b>	<b>611%</b>
<b>068-Dotations aux provisions</b>	<b>21,55</b>	<b>21,55</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL</b>	<b>652.422,12</b>	<b>790.996,71</b>	<b>21,2%</b>



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités dans la cadre de la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 : Charges de personnel : Les sommes prévisionnelles sont sensiblement en hausse suite à l'augmentation de la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

Chapitre 014 : Atténuations de produits.

Poste qui enregistre le versement à la communauté de communes estimé à 58.100,00€, représentant, en plus des charges antérieures (26 829 €), la participation, sur ce chapitre, au syndicat de la Rimarde de 9.555€, au Service incendie pour 21 026€ ainsi qu'à la fourrière et à la mission locale pour 219€ et 343€ respectivement.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : ces charges sont en hausse par rapport au BP 2022 avec une prévision de 119 910€. La dépense la plus importante concerne la contribution au syndicat scolaire (SIIS).

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ce chapitre est cette année encore en baisse tendancielle.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : la somme de 2022 est reconduite.

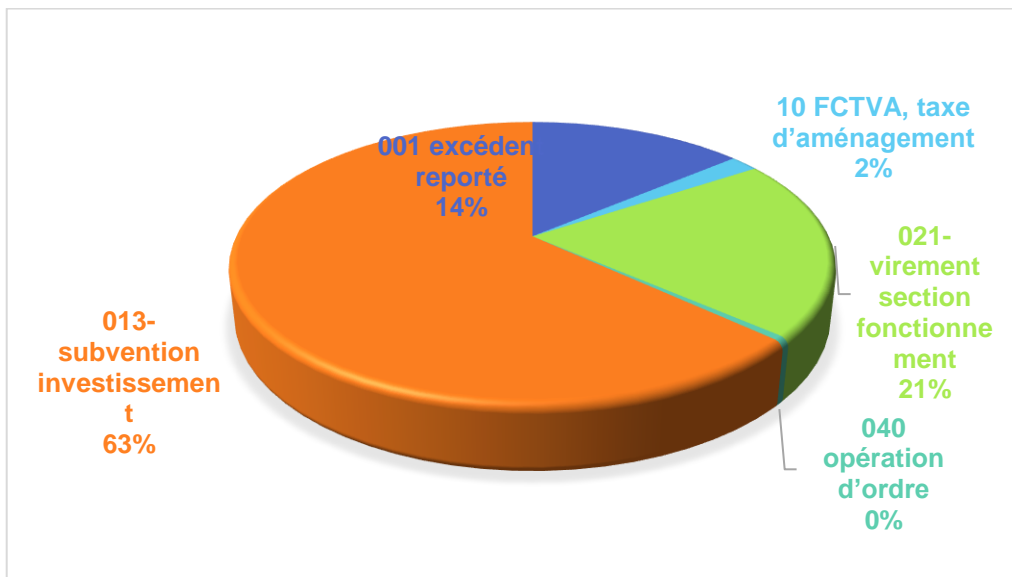
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 165.000,00€. Montant qui tient compte des sommes restantes au poste « reste à réaliser » de l'année 2022 et qui couvre la totalité du remboursement en capital des emprunts et le financement des investissements.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 796.598,38€

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

CHAPITRE	BP + DM 2022	BP 2023
<b>001 excédent reporté</b>	<b>82.591,32</b>	<b>110.377,90</b>
<b>10 FCTVA, taxe d'aménagement</b>	<b>21.555,00</b>	<b>14.608,48</b>
<b>016 Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>500,00</b>	<b>0</b>
<b>021-virement section fonctionnement</b>	<b>27.000,00</b>	<b>165.000,00</b>
<b>040 opération d'ordre</b>	<b>49.000,00</b>	<b>3,7370</b>
<b>013-subvention investissement</b>	<b>165.834.00</b>	<b>502.872.00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>346.480,32</b>	<b>796.598.38</b>



Pour les restes à réaliser des opérations 2022, il reste à percevoir les

Subventions du conseil départemental au titre des faibles populations pour Yèvre la Ville 2022 et pour Yèvre-le-Châtel 2021

Pour les travaux 2023, les subventions obtenues sont les suivantes :

Subvention de 16 036 ,00€ du département au titre du volet 3 année 2022 pour l'enfouissement des lignes à YEVRE LA. VILLE

Subvention de 17.200,00€ du département au titre du volet 3 année 2023 pour les travaux de la place de Rougemont

Subvention de 8.400,00€ au titre du volet 4 pour le parking de proximité à Yèvre-le-Châtel.

Subvention du S.I.E.R.P pour les candélabres à hauteur de 5 400,00€

Subvention du S.I.E.R.P pour l'opération de remplacement de l'ensemble des anciennes ampoules (Yèvre-la-Ville, Grand et Petit Reigneville) par des L.E.D pour 10.939,00€

Dotations des équipements des territoires ruraux (D.E.T.R) de 16.786 ,00€ pour l'enfouissement des lignes à YEVRE LA.VILLE

Dotations de l'Etat à hauteur de 40% au titre de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de 12.509,12€ pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église ST GAULT

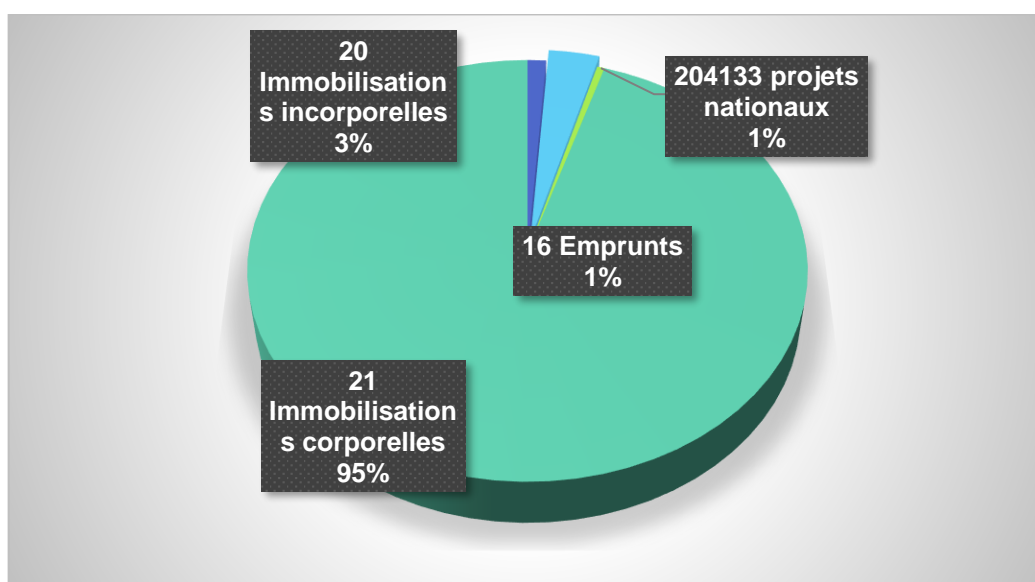
Dotations de l'Etat à hauteur de 30% au titre de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de 114.997,00€ pour la première tranche des travaux de l'église STGAULT

Subvention de 161 467,00€ du département au titre du volet 4 pour l'église ST GAULT

Subvention de 69.200,00€ de la mission Berne proratisée selon les travaux effectués

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

<b>Chapitres</b>	<b>BP + DM 2022</b>	<b>BP 2023</b>
<b>13-subvention investissement</b>	<b>9744</b>	
<b>16 Emprunts</b>	<b>8980,9</b>	<b>9272,35</b>
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>31911</b>	<b>25616</b>
<b>204133 projets nationaux</b>		<b>3737</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>295844,42</b>	<b>757973,03</b>
<b>Totaux</b>	<b>336736,32</b>	<b>796598,38</b>



Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants, certains étant soit en cours soit déjà réalisés (Les chiffres sont présentés HT)

- Achèvement du programme de changement des ampoules en LED sur Yèvre-la-ville, Grand et Petit REIGNEVILLE 16.560,00€
  - Curage de l'étang à Yèvre-la-Ville 9 870,00€
  - Achats de divers matériels pour remplacement 7.277,00€
  - Enfouissement des lignes rue de Montberneume à Yèvre-la-Ville 68.000,00€
  - Maitrise d'œuvre de l'église St GAULT (1) : 27 900,00€
  - Réaménagement de la place ST LOUIS à Rougemont : 35 000,00€
  - Parking de Proximité à Yèvre-le-Châtel 24.000,00€
  - Travaux de restauration de l'église STGAULT (1) avec les fouilles préventives 461.334,00€
- (1) Projets réalisés sur plusieurs exercices budgétaires

Au total ces travaux et achats d'investissement s'élèvent, hors subventions, à 649.941€.

## **IV. Budget annexe de l'eau potable**

### **○ Section de fonctionnement :**

La section d'exploitation s'équilibre à 181 989,13€.

### **○ Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 154 415,62€.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de défense incendie seront réalisés sur le dernier tronçon de la rue de Moulin Vasle à Yèvre-le-Châtel pour un montant de l'ordre de 75 000,00€H.T.

## **V. Budget annexe de l'assainissement**

○

### **○ Section de fonctionnement :**

La section d'exploitation s'équilibre à 67.959,48€

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractés pour la création des réseaux et de la station d'épuration.

### **○ Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 74.242,24€